



Aspects financiers pour l'exercice 2024/2025 Week-end ou session où le compagnon PREND SOIN DE SA CROISSANCE

Un pas de plus en compagnonnage

Devenir une communauté apostolique

Retraites

Haltes Spirituelles

Les frais des formations /et sessions des :

Animateurs + chargé logistique s'il est présent sur place :

Hébergement	L'hébergement est totalement pris en charge par la Communauté régionale qui organise la session et qui règle la totalité de la facture du centre qui accueille.
Repas	Contribution aux repas demandée (en se référant aux coût indiqué par les organisateurs ou, en cas de difficultés, à son budget repas habituel)
Transport	Les frais de déplacement sont pris en charge par la C.R de chaque animateur. Ils sont toutefois invités à abandonner ces frais en utilisant la DRF (<i>demande de remboursement de frais</i>) envoyée avec le mail de mise en relation qui comporte le code analytique de la session.

Participants :

Hébergement	Frais à la charge du participant
Repas	Frais à la charge du participant
Transport	Frais à la charge du participant
Solidarité	Le participant est invité à payer le coût réel (hébergement, repas) mais avec discernement : si c'est trop lourd, il donne ce qu'il peut et fait appel à la solidarité au sein de sa Communauté locale puis éventuellement de la Communauté régionale. Il serait bien d'inciter ceux qui le peuvent à donner plus pour permettre que la solidarité puisse se mettre en place pour les compagnons qui en font la demande.

Remarques :

- Les frais généraux (salle, matériel, animation...) sont systématiquement pris en charge par la Communauté
- En ce qui concerne la **solidarité** : elle est à solliciter auprès du **trésorier de la Communauté régionale à laquelle appartient le compagnon** (ou auprès de toute personne de confiance pouvant relayer la demande), en anticipant cette demande dans la mesure du possible.

Le rôle du trésorier de la Cté régionale où a lieu la formation : C'est lui qui paie l'ensemble des frais engagés et qui récupère les participations. Il enregistre l'ensemble sous le code analytique et le numéro de formation transmis par le secrétariat formation. Il est important de ne pas mélanger les dépenses sur plusieurs comptes.

A la fin de la session, les contributions aux repas (et autres le cas échéant) sont collectées par le chargé logistique qui les remet au trésorier concerné.

Le rôle du trésorier de la Communauté régionale de l'animateur/chargé logistique de la formation : il traite la demande de remboursement de frais du compagnon au service de la session.